



communiqué

Date **Le 25 avril 1994**

N° 82

Pour publication

CONFÉRENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de l'Environnement, le député Clifford Lincoln, dirigera la délégation canadienne qui se rendra à Bridgetown, à la Barbade, pour participer à des réunions de haut niveau, les 5 et 6 mai prochains, dans le cadre de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement. L'ambassadeur à l'environnement, M. John Fraser, C.P., c.r., sera à la tête de la délégation canadienne du 25 avril au 4 mai. La conférence débutera le 25 avril et se terminera le 6 mai.

«Je suis ravi d'avoir l'occasion de diriger la délégation canadienne à la Conférence de la Barbade. Il ne peut y avoir de développement durable sans coopération internationale, et je suis persuadé que cette conférence mènera à l'adoption d'un programme d'action pratique et réalisable, qui permettra aux États insulaires de relever les défis environnementaux qui les attendent», a déclaré M. Lincoln.

Convoquée par l'Assemblée générale de l'ONU dans la foulée de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de juin 1992, cette conférence a pour but de mettre en évidence les défis uniques auxquels font face ces petits États en matière d'environnement et de développement. La conférence est largement perçue comme le premier outil important qui permettra de vérifier si la communauté internationale a bien l'intention de respecter les engagements pris à l'occasion de la CNUED.

La conférence devrait mener à l'appui de la Déclaration de la Barbade, document où figurent les grands principes du développement durable pour les petits États insulaires en développement, ainsi qu'un programme détaillé des mesures à prendre aux niveaux régional, national et international pour la mise en application de ces principes.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874